

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2020
INTERDICTION DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE SUR LA GLACE

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 31^{ème} édition du ICE CLIMBING du 28 au 31 janvier 2021 inclus.
- **Vu** le risque évident de chute de glace ou autres matériaux dans la voie de glace appelée « Tahiti Douche »,
- **Considérant** que l'organisation de l'ICE CLIMBING sur la vallée de Freissinières et le nombre important des pratiquants présents durant la manifestation risque d'inciter les pratiquants inexpérimentés à utiliser la voie citée précédemment en toute sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – La voie dite « Tahiti Douche » est interdite durant la manifestation du 28 au 31 janvier 2021 inclus.

ARTICLE 2 – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

M. le Commandant du PGHM

M. le Commandant des CRS secours en montagne

Les archives communales

Freissinières, le 28 décembre 2020

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.